



Groupe Front National - Région Centre-Val de Loire

**Session Plénière des 13 et 14 Octobre 2016**

**Intervention de DANIEL FRACZAK**

## **Rapport n°16.04.06 : Une région engagée dans la lutte contre le travail détaché et la protection sociale**

Monsieur le Président, Chers Collègues,

Vous déclarez que les efforts de la région en matière d'emplois ne doivent pas, et je vous cite : *« être contredits par une utilisation à outrance des règles de libéralisation européenne du marché du travail. Pour cela, notre région entend tout mettre en œuvre pour limiter autant que possible le recours par les entreprises aux travailleurs détachés »*.

Vous entendez aujourd'hui, lancer un grand plan régional de lutte contre le recours excessif aux travailleurs détachés.

Don't act M. le Président, mais que de temps perdu, que d'emplois perdus sur nos territoires !

Le statut de **travailleur détaché** est un statut défini par la directive européenne du 16 décembre 1996 permettant à un employé travaillant dans un État membre de l'Union européenne d'être détaché pour aller travailler dans un autre État membre.

Les conditions de travail et la rémunération relèvent de la réglementation du pays d'accueil temporaire. En revanche, les cotisations sociales sont celles du pays d'origine, entraînant la pratique du dumping social et consacrant ainsi une course au moins disant social entre États membres, où les écarts salariaux vont de 1 à 10.

L'augmentation fulgurante du nombre de travailleurs détachés en France en 2015 par rapport à 2014 (+ 25%, à plus de 286 000 cas déclarés) est un phénomène très inquiétant qui prive les travailleurs français, artisans ou salariés, de parts de marché précieuses dans de plus en plus de secteurs (BTP, intérim, industrie, services, etc.)

Pour exemple : en France, en 10 ans, le nombre de travailleurs détachés a été multiplié par 10 pendant que le secteur du BTP à lui seul perdait 100.000 emplois.

Les méfaits sur l'emploi, **de cette directive que les représentants de l'UMPS, a soutenus au parlement européen au nom d'un libéralisme à tous crins**, ont les conséquences sur l'économie Française que seul contre tous, le Front National a dénoncé.

Vous avez souvent raillé nos positions sur ce sujet.

Vous vous êtes aussi opposés à nos propositions, et je rappelle à ce sujet le vote de votre majorité du conseil régional contre l'amendement du groupe Front National, lors de la session du 25 février 2016.

Cet amendement visait à introduire dans les marchés publics lors du « lancement du nouvel appel à innovation », des critères sociaux et environnementaux pour favoriser l'emploi régional et lutter contre les méfaits de cette directive.

Mais il est vrai comme le disait Arthur Schopenhauer : "**toute vérité franchit trois étapes. D'abord elle est ridiculisée. Ensuite, elle subit une forte opposition. Puis, elle est considérée comme ayant toujours été une évidence**".

Vous en êtes donc arrivés au niveau de l'évidence et nous prenons acte qu'avec 20 ans de retard vous prenez enfin conscience que cette directive « détachement des travailleurs », a livrée des pans entiers de notre économie à la concurrence déloyale des pays européens à bas niveau de protection sociale.

Vous suivez, avec ce rapport les préconisations du groupe socialiste à l'Assemblée Nationale et du gouvernement dont le revirement n'est certainement pas étranger aux futures échéances électorales...

Nous ne pouvons qu'être d'accord avec les recommandations de ce rapport, les ayant nous-même défendus vainement à plusieurs reprises. Et même si la solution la plus efficace serait l'abrogation pure et simple de cette directive au niveau Européen, dans l'attente, nous voterons ce rapport.

Toutefois nous présenterons un amendement :

Amendement modifiant la recommandation N°5 en y ajoutant une clause de critères environnementaux, étrangement absente de vos recommandations.